

SIRTOMAD
Traitement des déchets
Année 2024

Rapport d'activité

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

1. SIRTOMAD : Traitement des déchets en 2024.....	3
1.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets.....	3
1.2. Synoptique des déchets traités.....	4
1.3. Déchets traités.....	4
2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2024.....	5
2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères.....	5
2.2. Le réseau de chaleur.....	7
2.3. Coûts de traitement.....	8
3. Valorisation de la collecte sélective en 2024	9
3.1. Résultats de la collecte sélective.....	9
3.2. Coûts de traitement.....	11
3.3. Les quais de transfert.....	12
4. Compostage des déchets verts.....	13
5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA).....	14
6. Actions de communication 2024.....	17
6.1. Les animateurs de la collecte sélective.....	17
6.2. Actions de proximité et plan de communication.....	17
6.3. Plan de communication.....	19
7. Bilan 2024 : détail par collectivité	20
7.1. Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.....	20
7.2. Communauté de Communes Terres des Confluences.....	20
8. Bilan financier 2024	21
8.1. Contributions 2024.....	21
8.2. Comptes administratifs 2024.....	22
9. Projets et perspectives 2025-2026	23

I. SIRTOMAD : traitement des déchets en 2024

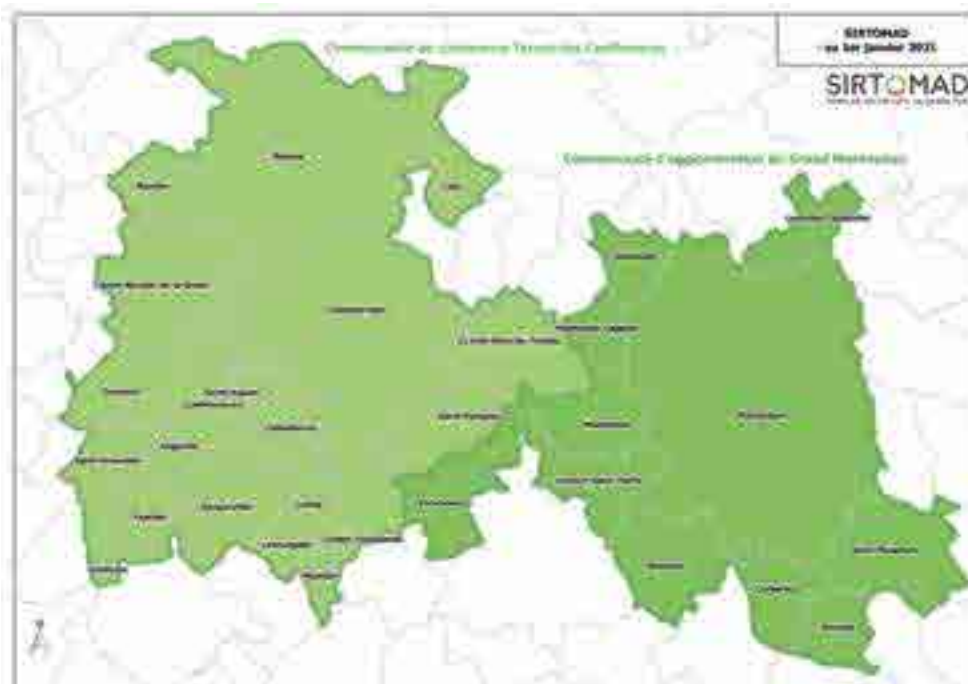
I.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets

Adhérents :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) (79 304 habitants)*.
- Communauté de Communes Terres des Confluences (40 704 habitants)*.

L'ensemble du SIRTOMAD compte 120 008 habitants*.

*Données INSEE population municipale 2024.



Quai de transfert Ecosud.

Compétences :

- Le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement.
- Leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire (ex : compostage).
- La valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Quais de transfert

Le SIRTOMAD dispose de **2 tracteurs et de 7 semi-remorques** pour réaliser le transfert des déchets vers les sites de traitement.

**Participation 2024 "administration générale" :
frais de structure, personnel, quais de transfert,
maintenance, communication**

= 30,60 €/t de déchets traités

I.2. Synoptique des déchets traités

Une chaîne d'acteurs et de partenaires

Les ordures ménagères 2024

Bac ordures ménagères



Collecte
collectivités



31 765 t
72%



Incineration avec
production énergétique
(DSP avec SEICHE)

94%



Enfouissement *
(Marché avec DRIMM)

6%



* Pendant l'arrêt du four de l'usine

Les emballages triés

Bac collecte sélective



Collecte
collectivités



8 725 t
20 %



Centre de tri
(Marché avec DRIMM)



Filière de recyclage...
2^e vie des emballages



Les emballages en verre



Collecte (Marché)



3 461 t
8%

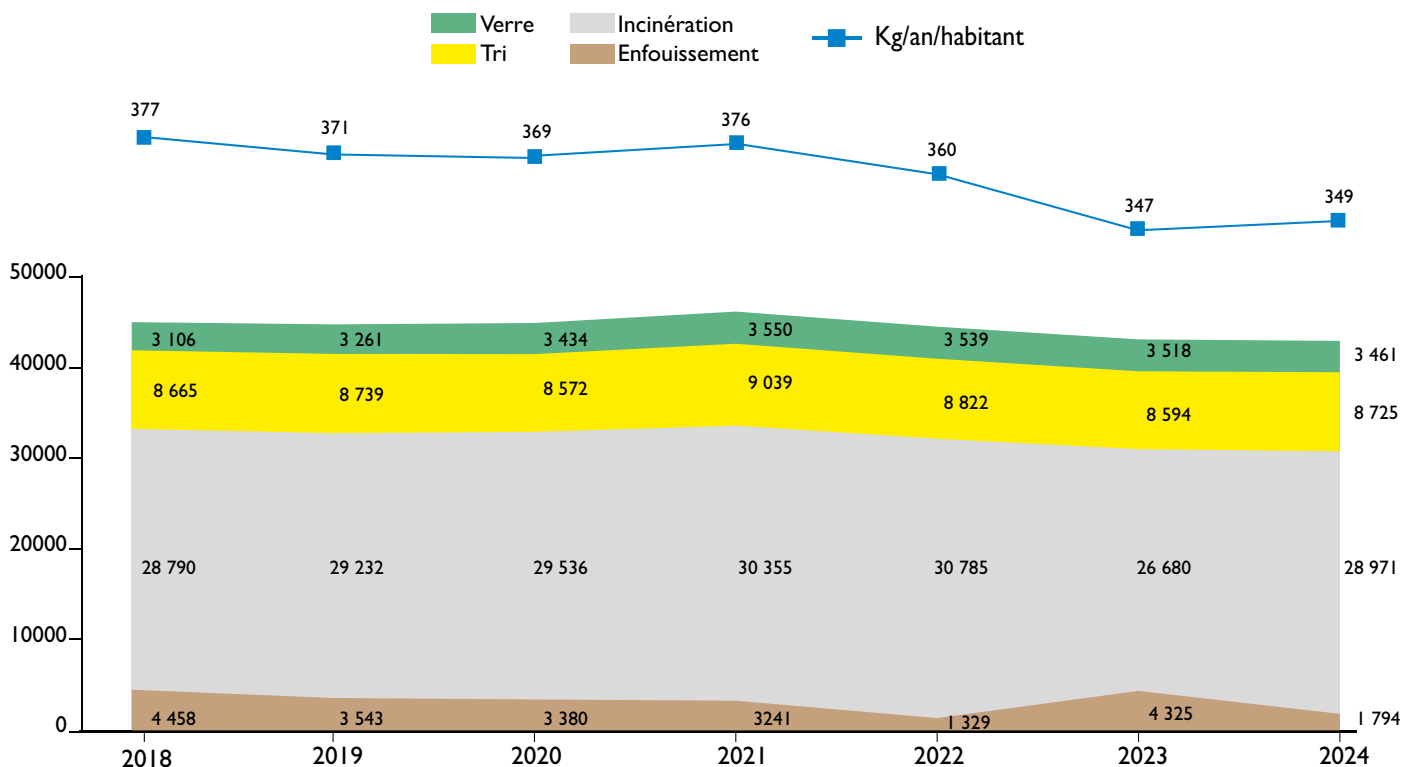


Recyclage
(Verrerie Ouvrière
d'Albi)



SIRTOMAD
Déchets et Ordures Ménagères

I.3. Déchets traités



En 2024, la production de déchets par habitant est stable par rapport à 2023 (-0,4 %).

2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2024

30 765 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées traitées.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	19 484 T	246
Déchets propreté GMCA	611 T	
Terres de Confluences	9 653 T	237
Déchets Propreté TDC	377 T	
Autres (Hôpital, armée)	640 T	



Dont **29 777 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles
94,2 % des ordures ménagères ont été incinérées et **5,8 %** ont été enfouies.

2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères



Inauguration de l'Unité de Valorisation Énergétique MO'UVE

Afin de pérenniser l'usine en augmentant sa durée de vie et sa capacité de production d'énergie, le SIRTOMAD a confié à SéchÉ Environnement dans le cadre d'une délégation de service public, la rénovation de l'usine. La Délégation de Service Public a pris effet au 1^{er} janvier 2021. Elle porte sur une durée de 20 ans.

Mo'UVE, Montauban Unité de Valorisation énergétique, filiale de SéchÉ Environnement, est la société dédiée à l'exécution du marché de Délégation de Service Public attribué par le Sirtomad autorité délégante.

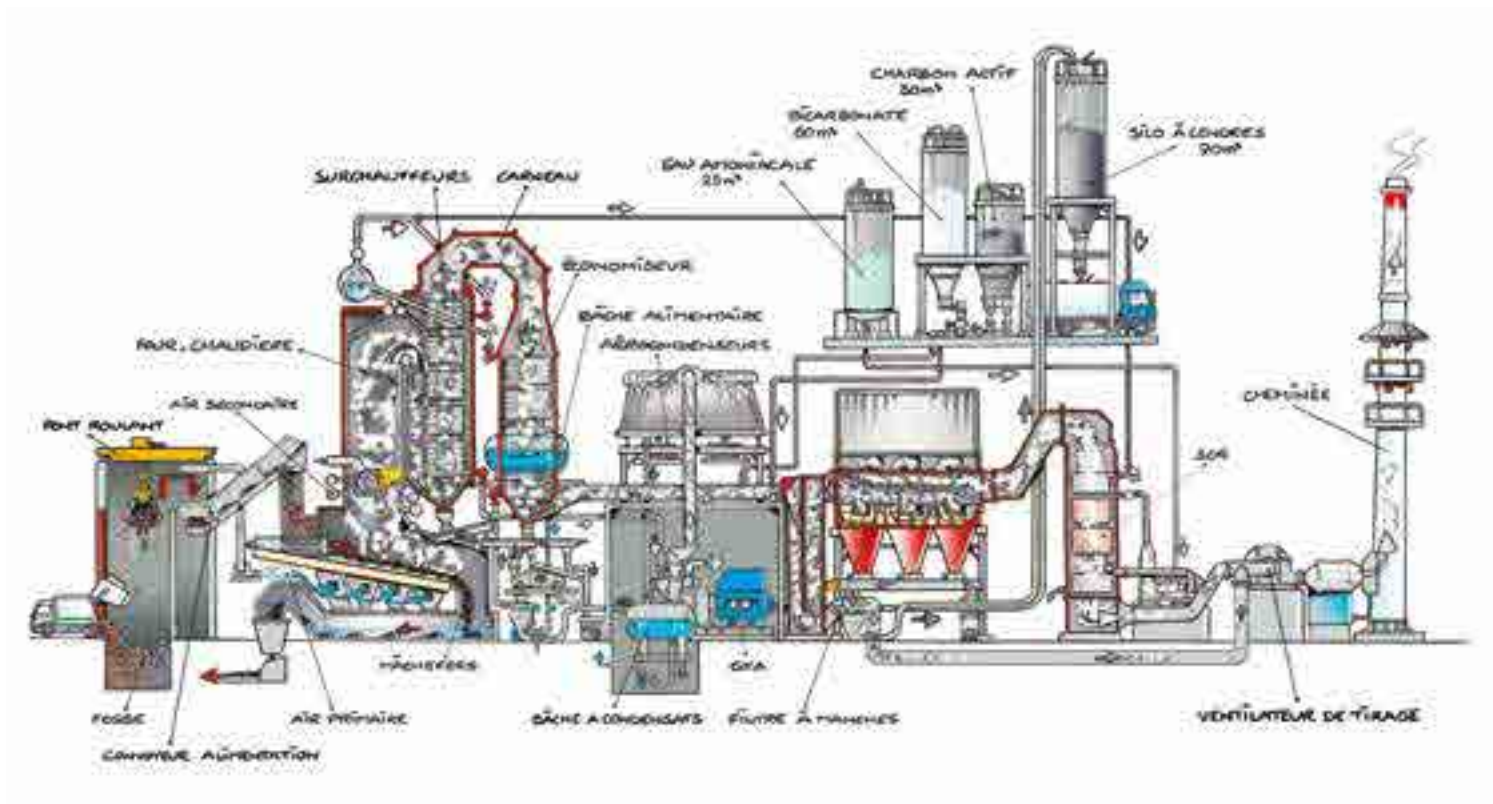
En 2023-2024, l'incinérateur de Montauban a été complètement rénové pour devenir une unité de valorisation énergétique (MO'UVE).

La Mise en Service Industrielle (MSI) a été opérée en décembre 2023.

La dernière phase de travaux comprenant la démolition du four de l'ancienne usine, la réhabilitation des espaces conservés et le développement des outils pédagogiques s'est achevée au 1^{er} semestre 2024.

L'inauguration de MO'UVE a eu lieu le 7 novembre 2024.

● Le fonctionnement de l'usine MO'UVE



● Les quantités traitées

L'incinérateur a traité en 2024 :

Ordures Ménagères du SIRTOMAD (OM)	28 971 tonnes
Déchets d'activités économiques (DAE)	196 tonnes
Autres contrats	2 783 tonnes
Refus de tri	6 501 tonnes
TOTAL	38 451 tonnes

● Les sous-produits

L'ensemble de ces déchets a produit les sous-produits suivants:

- Les mâchefers : 5 941 tonnes
- Les métaux : 456 tonnes qui ont été valorisées.
- Les **REFIOM et cendres** (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des Ordures Ménagères) : 1 414 tonnes ont été enfouies en CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes)

● Les contrôles environnementaux

Pour mémoire, Mo'UVE a obtenu la certification ISO 50001, dédiée au management de l'énergie, la certification ISO 14001 santé / sécurité et la certification ISO 45001 conditions de travail, et bien sûr énergie. Elle a obtenu la triple certification le 22 décembre 2021.

L'usine est conforme pour l'ensemble des contrôles réalisés.

Auto-surveillance des rejets gazeux	Valeur limite	2022	2023	2024	Vriation / n-1
Valeurs Limites Environnementales	60 h	5 h 30	3 h 30	44 h 30	41 h 30
Valeurs OTNOC	250 h	/	/	71 h 22	7 h 22
Moyenne jour invalide des analyseurs en continu multi-gaz	10 h	0 h	7 h	0 h	- 7 h
Indisponibilité des analyseurs en continu multi-gaz	10 h	0 h	0 h	0 h	0 h
Indisponibilité des analyseurs multi-gaz en continu	60 h	7 h 30	0 h 30	0 h	- 0 h 30
Indisponibilité des analyseurs en continu de poussières	60 h	4 h 00	0 h	0 h	0 h
Indisponibilité des analyseurs en semi-continu (%)	15	5,33	0,00	0,19	0,19

Source : rapport annuel d'activité Mo'UVE 2024

L'auto-surveillance des Valeurs Limites Environnementales (VLE), exprimée en heures, correspond à la durée de dépassement des valeurs seuil de l'arrêté préfectoral, pour l'ensemble des mesures effectuées en continu sur les rejets des fumées, tous paramètres confondus. Il ne peut être supérieur à 60 heures. La valeur de 2024 est plus élevée que celle de 2023 en raison de la mise en service de la nouvelle UVE et du nouvel arrêté d'exploitation.

Les OTNOC (en anglais Other Than Normal Operating Conditions) sont la mesure du nombre d'heures pendant lesquelles l'usine ne fonctionne pas de manière habituelle. Il s'agit par exemple des phases de démarrage et d'arrêt. Introduite par une réglementation européenne récente, elle n'était pas mesurée avant 2024.

2.2. Le réseau de chaleur

En concertation avec le SIRTOMAD, la Ville de Montauban, compétente pour la gestion des réseaux de chauffage urbain, a choisi de confier l'exploitation et le développement du réseau de chaleur à Engie au titre d'une délégation de service public depuis octobre 2019.

Fin 2024, le réseau dessert **58 sous-stations produisant chauffage et/ou eau chaude sanitaire. Il est constitué de 16,3 km de canalisations** aller-retour en fonte ou acier.



En 2024, **34 229 MWh** ont été valorisés par l'UVE sur ce réseau de chaleur (+ 9 % par rapport à 2023)..

2.3. Coûts de traitement

Le cout de traitement des déchets va fortement augmenter à cause de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de la réduction des capacités de traitement.

TGAP €/t	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enfouissement	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €	65,00 €
Incinérateur SIRTOMAD	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €

Pour s'affranchir de ces évolutions, le SIRTOMAD a fait le choix de rénover totalement son incinérateur pour utiliser toutes ses capacités de traitement autorisées, valoriser toute l'énergie produite et obtenir le taux de TGAP le plus bas en 2024 soit 14 €/t.

Concernant le centre d'enfouissement, la TGAP s'applique à hauteur de 59 €/t grâce à la valorisation du biogaz produit. Une taxe locale est également ajoutée au coût du marché, d'un montant de 1,5 €/t.

**Participation 2024 "Incinération / Enfouissement" :
traitement ordures ménagères résiduelles
= 122,60 €/t de déchets traités**

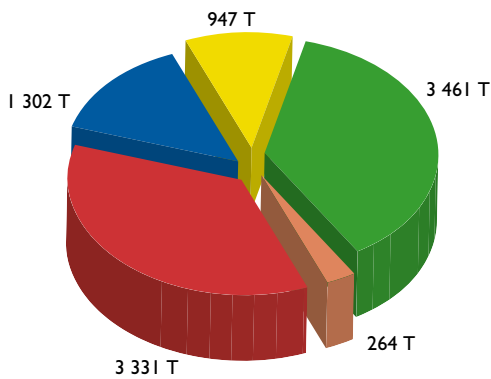
3. Valorisation de la collecte sélective en 2024

8 725 tonnes de collecte sélective traitées en 2024.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	6 493 T	82
CC Terres des Confluences	2 232 T	55

3 461 tonnes de verre traitées en 2024.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	2 389 T	30,1
CC Terres des Confluences	1 072 T	26

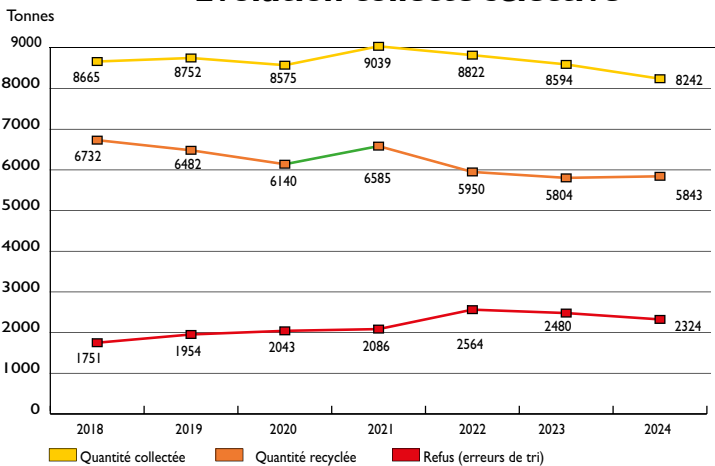


Répartition par matériaux - 2024

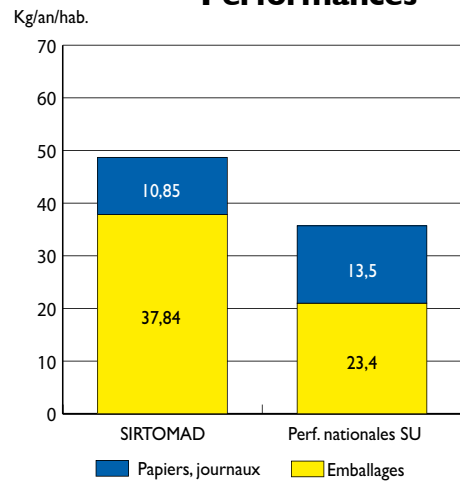
- 10,17 % Emballages plastique
- 37,20 % Emballages verre
- 2,83 % Emballages métal
- 35,80 % Emballages carton
- 14,00 % Papiers

3.1. Résultats de la collecte sélective

Évolution collecte sélective



Performances



Les performances des emballages du SIRTOMAD sont très supérieures à la moyenne nationale en milieu semi urbain.

Toutefois, depuis 4 ans, **les erreurs de tri connaissent une augmentation inédite et représentent maintenant près de 30 % des poubelles jaunes**. Dégradation des conditions de travail, risques, surcoûts pour les collectivités, autant de conséquences souvent ignorées des habitants. Face à ce constat, le Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers (SIRTOMAD), le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne (SDD82) et le centre de tri de DRIMM ont décidé de déployer **une campagne de sensibilisation autour des principales erreurs : “dans la poubelle jaune, on n’a rien à faire ensemble”**.

Cette campagne de communication d'ampleur départementale lancée lors de la conférence de Presse du 13 septembre 2023, au Centre Culturel La Muse à Bressols, a également été diffusée courant 2024. Elle cible les 6 erreurs de tri les plus fréquentes : **(sacs opaques, textiles, objets en plastique, objets en métal, déchets dangereux et déchets piquants) qui n'ont rien à faire avec les emballages.**



Les bonnes consignes à retenir :



● Traitement des refus de tri en Valorisation énergétique

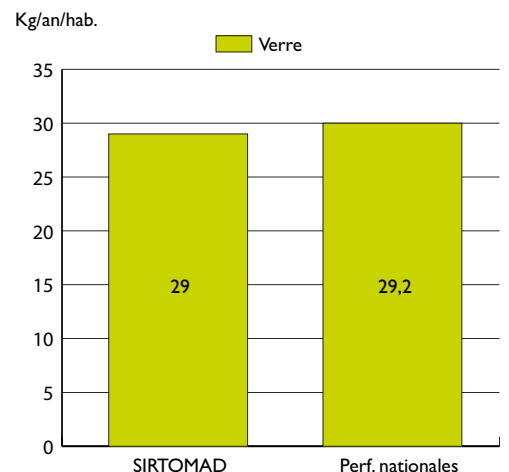
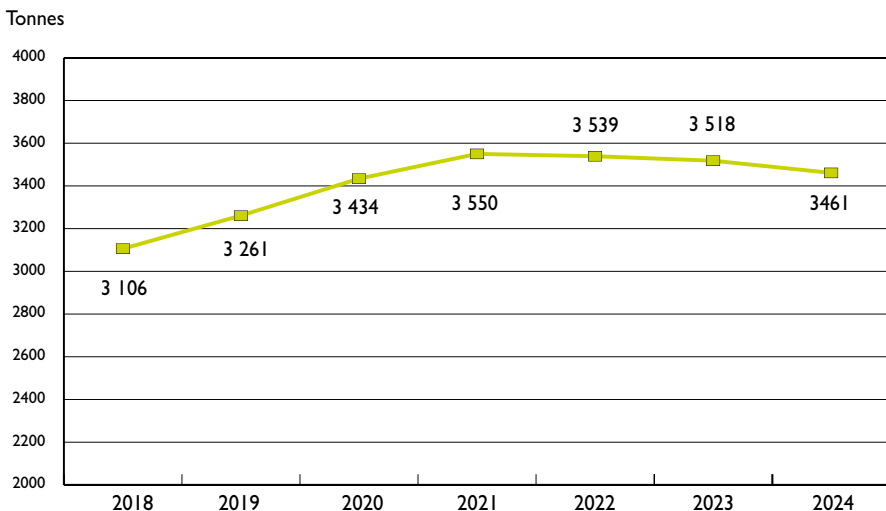
La filière de traitement des erreurs de tri en Combustibles Solides de Récupération (CSR) s'avère très compliquée. Les 2 cimenteries de la région rencontrent par moments des dysfonctionnements (problèmes techniques, mouvements sociaux, saturation des tonnages, etc.) qui ne permettent pas des expéditions régulières à tonnages constants. C'est le cas aussi pour les quelques exutoires européens partenaires.

Afin qu'un maximum de refus soit valorisés énergétiquement, comme prévu au marché, le groupe SECHE, titulaire du marché, a étudié une alternative permettant de valoriser énergétiquement les refus de tri en les incinérant sur la nouvelle usine MO'UVE qui deviendra une Unité de Valorisation Energétique classée RI en mars 2024 (alimentation du réseau de chaleur et production d'électricité).

Répartition du traitement des refus de tri en 2024 :

Incinération des refus	69,2 %
Traitement CSr des refus	0,3 %
Enfouissement des refus	30,6 %

● Évolution de la collecte des emballages en verre



Les performances de collecte des emballages en verre stagnent.

ZOOM sur la collecte du verre

projet Cliiink (récompense du geste de tri des emballages en verre)

Le **challenge Cliiink inter-établissements scolaires** a concerné en 2024 :

9 établissements (dont 2 regroupements scolaires) ont participé **sur le Grand Montauban** (écoles Notre Dame, Pierre Gamarra, groupe scolaire de Fonneuve, groupe scolaire Georges Coulonges sur Montauban, école de la Paillole à Albefeuille Lagarde, école de Lamothe Capdeville et école Paul Point à Corbarieu). Ces 9 établissements ont déposé **28 013 emballages en verre** du 13 mai au 9 juin 2024. **L'école de la Paillole** a remporté ce challenge avec 4 684 dépôts d'emballages en verre pour 54 élèves soit 87 dépôts par élèves. En deuxième position, l'école de Lamothe Capdeville a déposé 3 976 emballages en verre pour 123 élèves soit 32 dépôts par élèves. Et en troisième position, l'école Notre Dame a déposé 5 204 emballages en verre pour 203 élèves soit 26 dépôts par élèves.

7 établissements (dont 1 groupe) ont participé sur la CC Terres des Confluences (écoles). Ces 7 établissements ont déposé **10 477 emballages en verre** sur la période. **L'école Louis Gardes (Moissac)** a remporté ce challenge avec 2 856 dépôts d'emballages en verre pour 110 élèves soit 26 dépôts par élèves. En deuxième position, le Groupe Scolaire Jean Lafougère a déposé 4 180 emballages en verre pour 225 élèves soit 19 dépôts par élèves. Et en troisième position, l'école maternelle Marceau Fauré a déposé 728 emballages en verre pour 75 élèves soit 10 dépôts par élèves.



Ecole de la Paillole (Albefeulle Lagarde), lauréate du challenge Cliiink inter-écoles en 2024.

Au total, ce sont 29 956 emballages en verre qui ont été recyclés lors de ce challenge.

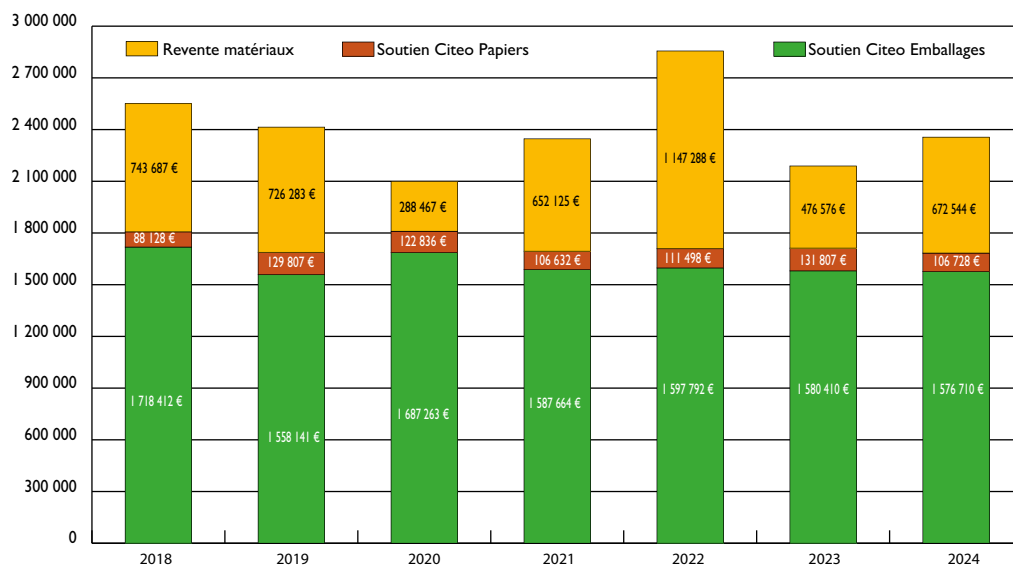
Bilan 2024 :

8 105 utilisateurs sur l'ensemble du territoire du SIRTOMAD
110 partenaires et 5 996 bons d'achat utilisés dans les commerces des centres-villes du territoire.

3.2. Coûts de traitement

Les recettes liées à la collecte sélective sont relativement stables concernant les soutiens CITEO. Les recettes liées à la revente des matériaux sont plus variables en fonction des prix de reprise liés au cours des matériaux qui varient selon les années. Ces tarifs ont été plutôt favorables en 2024.

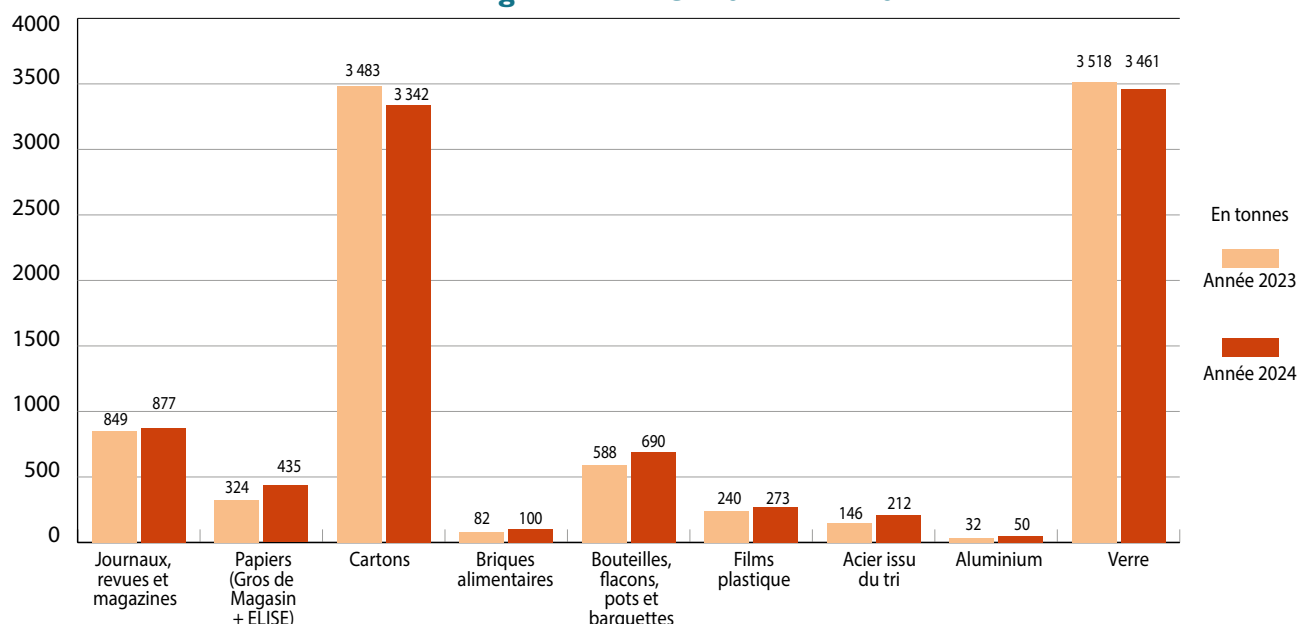
● Recettes liées à la collecte sélective



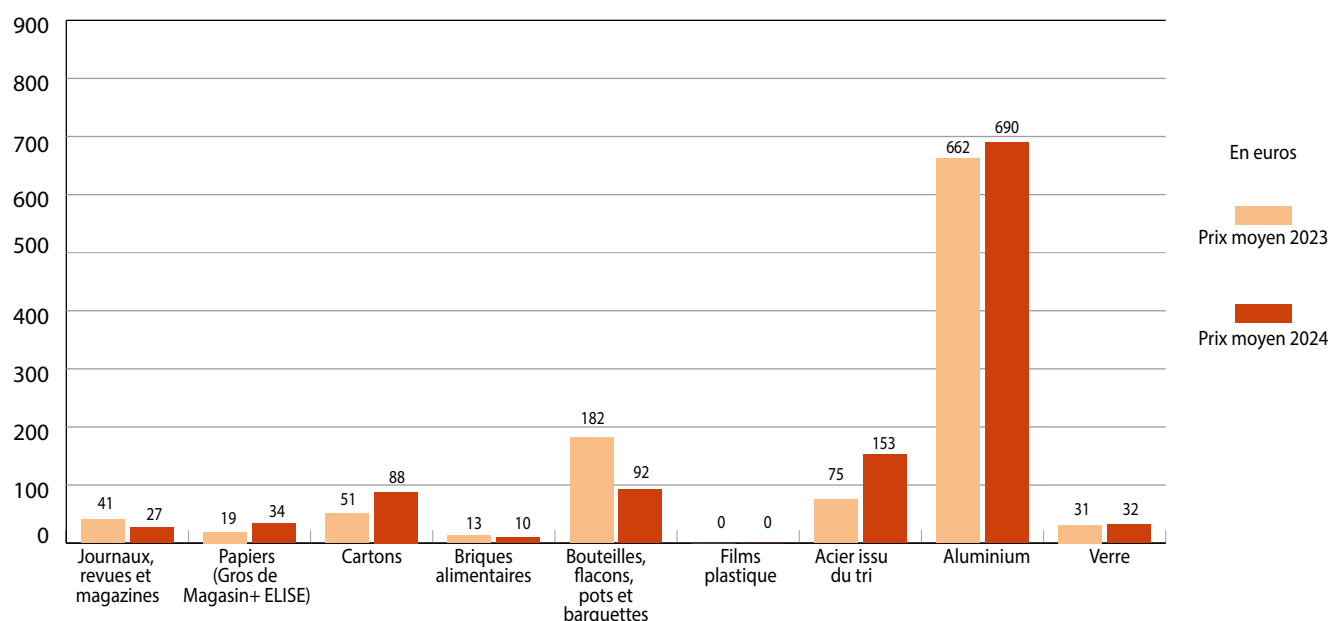
CITEO (fusion d'EcoEmballages et Ecofolio) soutient le recyclage des emballages et le recyclage des papiers.

● Focus sur l'évolution de la revente des matériaux issus du tri

Tonnage des matériaux revendus



Prix moyen de la revente des matériaux



Bonus 2024 « Tri »

traitement du verre et de la collecte sélective

= - 25 €/t de déchets traités

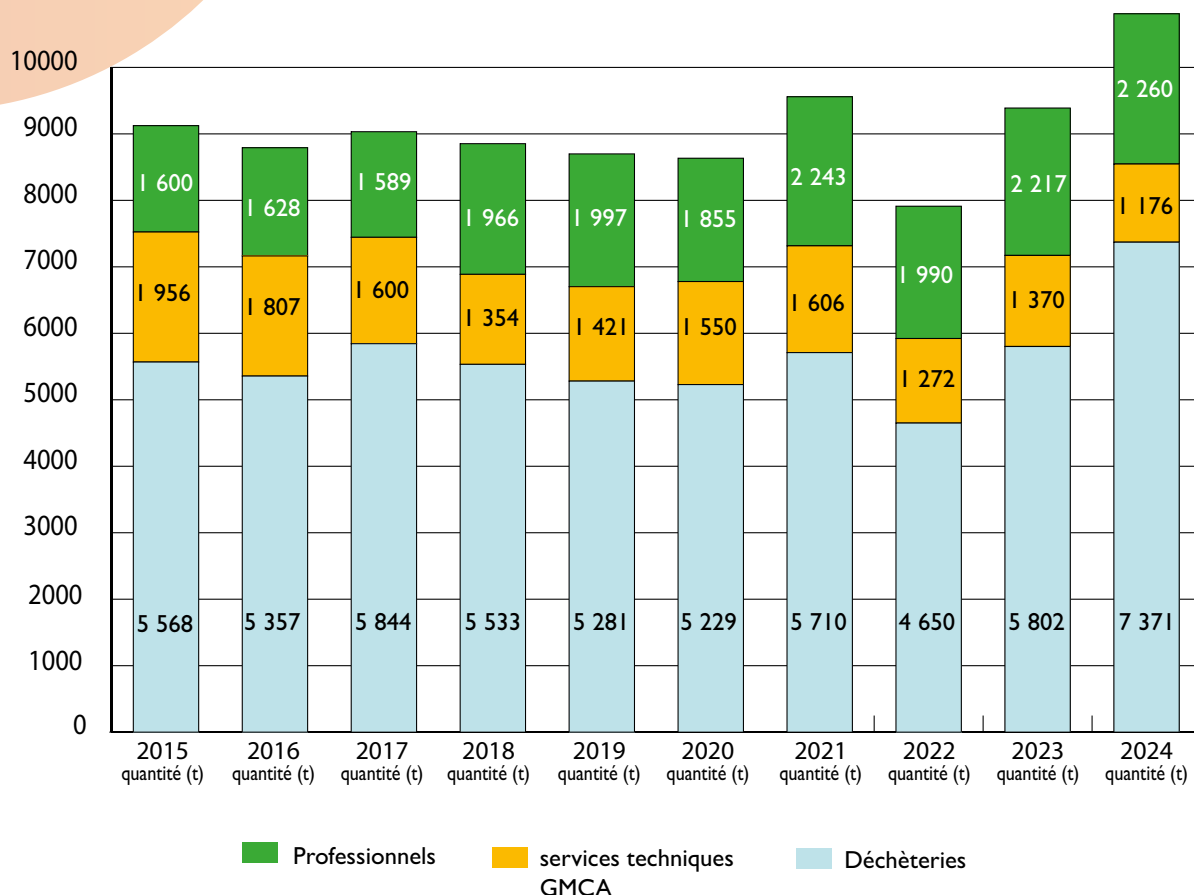
3.3. Les quais de transfert

- **Écosud - Montauban** : Suite aux travaux d'extension de fin 2022, pour mettre en adéquation les capacités de stockage en semi-remorques avec l'augmentation des collectes sélectives, le quai est bien dimensionné, le nouveau mode de fonctionnement a bien été intégré par les utilisateurs.
- **Saint-Béart - Castelsarrasin** : La perte du tracteur routier de secours et d'une remorque dans un accident en septembre 2023 a rendu les rotations de remorques plus complexes, le mercredi jour principal de la collecte sélective et le jeudi où les flux CS et OMR sont collectés. La réfection des zones goudronnées de circulation et la réfection des sols des box des remorques sont en attente de trouver une solution de vidage ailleurs pour 2 à 4 semaines.

4. Compostage des déchets verts

La plateforme de compostage est ouverte aux habitants de la GMCA et aux professionnels exerçant une activité sur ce territoire.

Évolution apports plateforme de compostage ECOSUD



En 2024, avec 10 808 tonnes traitées, les quantités de déchets verts apportées sont en augmentation de 18 %, après + 15 % en 2023, soit la plus grande quantité de déchets traitée depuis l'ouverture du site en 2004.

Dans le cadre de la création de la zone dépôt de déchets verts de la déchèterie, l'arrêté préfectoral de site unique prévoit une procédure de réexamen IED (Industrial Emissions Directive), un rapport sur les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) a été remis à la DREAL en 2022. Un décret modifiant ces dispositions paru en 2022 rend cette démarche caduque, un porter à connaissance de la nouvelle situation sera soumis à la DREAL.

Les lots de compost et de broyat fin sont conformes à la norme NFU 44-051.

5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités territoriales à compétence collecte des déchets ménagers.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres des Confluences ont décidé de confier au SIRTOMAD, l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA.

Le PLPDMA 2019/2024 est adopté par les élus du SIRTOMAD depuis le 23 octobre 2018.

EN 2024, LE SIRTOMAD A POURSUIVI SES ACTIONS PRIORITAIRES, POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS CI-DESSOUS DÈS 2031 :

- **Réduire de 25 % les ordures ménagères résiduelles,**
- **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés** (cumul des flux d'ordures ménagères, des emballages recyclables, des emballages en verre et des déchets issus des déchèterie).
- **Déploiement du compostage sur le territoire :**
 - **38 sites de compostage partagé** ont été mis en place **sur le territoire Grand Montauban et 29 sites sur la CC Terres des Confluences.**
 - **20 ateliers « Jardiner au naturel »** (sur la pratique au compostage, et usage du paillage) ont été réalisées en 2024 sur le territoire (12 ateliers sur le GMCA et 8 ateliers sur la CC TDC)
 - **En juin 2024, une chargée de mission biodéchets a été recrutée** pour permettre de développer des dispositifs efficaces et proposer des solutions adaptées aux habitants permettant de ne plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, de mieux valoriser leurs déchets verts de jardins (projet Jardiner au naturel) et d'enclencher un changement de pratiques vis à vis de cette ressource sur le territoire.
- **Broyage des déchets verts :**

Prêt du broyeur du SIRTOMAD

En 2024, le SIRTOMAD a poursuivi le prêt de son broyeur à végétaux afin de limiter les quantités de déchets verts collectés en déchèteries sur son territoire.



Le choix de mutualiser cet outil auprès des communes de son territoire et des partenaires pour les sessions de broyages de branches destinées aux habitants en déchèteries a permis de réaliser 10 prêts.

Ainsi, 6 dates de distribution de broyat de branches ont été programmées aux abords des déchèteries du territoire de Terres des Confluences (Castelsarrasin et Saint Nicolas de la Grave) sur l'année 2024.

D'autre part, en 2024, 13 communes de la Communauté de Communes Terres des Confluences ont participé à l'opération « Kiosque à broyat ».

Don de broyat de branches sur la déchèterie de Saint Nicolas de la Grave

Sessions de broyage à domicile

Sur le territoire du Grand Montauban, 1 278 sessions à domicile ont eu lieu chez les usagers, ce qui représente 2 893 tonnes détournées environ.

Par ailleurs, les 2 plateformes de déchets EcoNord et EcoSud distribuent chaque jour du broyat gratuitement.

● Évitement de la production de déchets :

a) Généraliser le tri à la source des biodéchets :

En 2024, le SIRTOMAD a communiqué sur son programme « **Jardiner au naturel** » qui propose des solutions aux habitants du territoire pour réduire leur production de biodéchets à savoir :

- Acquérir un composteur individuel pour produire son propre compost
- Bénéficier d'une subvention à l'achat d'une tondeuse mulching pour réduire les apports de tontes en déchetteries,
- Bénéficier d'une subvention pour louer ou acheter un broyeur de végétaux
- Récupérer du broyat de branches gratuitement pour l'utiliser dans le jardin/potager,
- Bénéficier gratuitement d'ateliers sur les thèmes : compostage et paillage.

Statistiques 2021/2023 - attribution des subventions :

	2021		2022		2023		2024	
	GMCA	Terres des Confluences	GMCA	Terres des Confluences	GMCA	Terres des Confluences	GMCA	Terres des Confluence
Kit / tondeuse mulching	100	32	106	35	114	57	146	47
Location broyeurs	14	2	6	0	3	1	1	0
Achat broyeur végétaux	1	0	40	11	37	11	26	3
TOTAL	115	34	152	46	154	69	173	52
BUDGET	14 260 €		19 560 €		22 140 €		22 260 €	

Les aides attribuées par le SIRTOMAD s'élèvent à 22 260 € au global sur l'année 2024, comme détaillés ci-dessous :

- Kit / tondeuse mulching ; 100 €/foyer/an.
- Location broyeur végétaux : 60 €/foyer/an.
- Achat d'un broyeur végétaux : 100 €/foyer/an.

D'autre part, dans le cadre du Contrat de Performance Déchets du Grand Montauban, 34 bornes de biodéchets ont été implantées sur la ville de Montauban. Fin 2024, 1 635 foyers étaient équipés et 127,14 tonnes de déchets alimentaires ont été détournées au total dont :

- 53,54 tonnes au niveau des bornes de l'hyper centre-ville et de l'habitat collectif
- 75,14 tonnes au niveau des écoles, crèches centres de loisirs et cuisine centrale
- 1,46 tonne lors d'évènements.

b) Augmenter la durée de vie des objets :

En 2024, sur la recyclerie EcoNord du Grand Montauban :

- 21 655 ventes d'objets réemployés
- 346 tonnes d'objets ont été réemployées (contre 260 en 2023)
- 65 % des objets prélevés ont été réemployés

c) Réemploi et valorisation des textiles :

Le SIRTOMAD et ses collectivités membres ont souhaité poursuivre l'utilisation des bornes textiles pour les habitants du territoire.

Le bilan du Relais pour l'année 2024 est de 4,35 kg/an/hab.

d) Evolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD (2010 - 2024) :

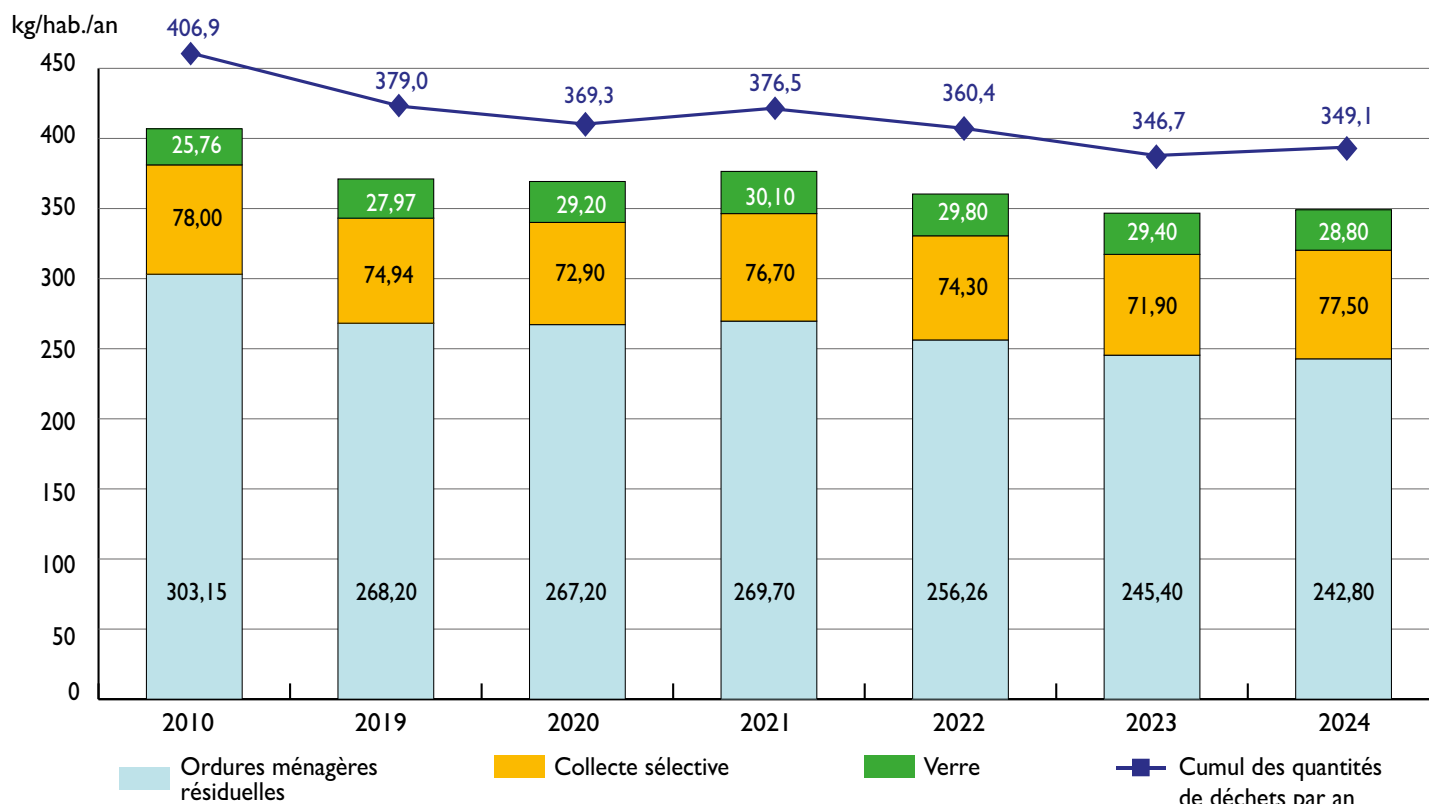
TOTAL 2024	Tonnes	Kg/an/hab	2010 Kg/an/hab	Évolution / 2010
Ordures ménagères	29 138	242,8	303,15	- 20 %
Collecte sélective	9 303	77,59	78,00	- 0,6 %
Verre	3 461	28,8	25,76	12 %
Total	41 901	349,2	406,90	- 14,2 %

N.B : population en 2010 : 101 528 habitants // population en 2024 : 120 008 habitants.

On note que malgré une population en constante croissance entre 2010 et 2024, la production totale de déchets (en kg/an/hab) a baissé de 14,2 % depuis 2010 soit une réduction de 58 kg/hab/an.

Évolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD

-14,2 % de déchets



Un effort important dans la réduction de la production de déchets a été fait par tous les habitants du SIRTOMAD. Les démarches de chacun ont été efficaces puisqu'on note **une nette baisse des ordures ménagères avec -20 %** entre 2010 et 2024, une stabilité dans le temps sur la quantité d'emballages et papiers triés, et **une hausse des emballages en verre triés avec +12 %** entre 2010 et 2024.

6. Actions de communication 2024

6.1. Les animateurs de la collecte sélective

Les animateurs permettent un contact quotidien ciblé avec la population. Les zones à problèmes sont identifiées par les services Propreté ou collecte des collectivités membres. Les animateurs sont ensuite le relais indispensable pour expliquer et convaincre. Ils sont au cœur de la relation avec les administrés.

L'équipe des animateurs est constituée de 1 coordinateur et de 3 agents dont 1 basé à Terres des Confluences.

6.2. Actions de proximité et plan de communication

Pour les scolaires :

● Les animations scolaires

Les animateurs interviennent en milieu scolaire, à la demande des enseignants de maternelle, primaire, collège et lycée. Ils adaptent leurs animations à tous les âges. Ces animations connaissent un fort succès (**en 2024, 3 663 enfants** ont été rencontrés). Elles répondent aux attentes des enseignants et permettent de relayer les informations dans les foyers. Ces animations se poursuivent par la visite des centres de traitement (centre de tri, déchèteries, plateforme de compostage, etc.).

● Les projets scolaires - ÉcoÉcoles, E3D et charte des établissements zéro déchet

• ÉcoÉcoles

Pour l'année scolaire 2023-2024, **un établissement du territoire était en cours de labellisation EcoEcole** sur le thème de l'alimentation: l'école du Centre (Grand Montauban).

Pour l'année scolaire 2023-2024, **3 écoles ont été labellisées niveau 3 (dernier niveau) de la charte des établissements zéro déchet du SIRTOMAD** : école de Saint Exupéry (Escatalens), école de Paul Point (Corbarieu), école Pierre Gamarra (Montauban) et 2 écoles travaillaient sur le niveau 2 : école maternelle Fonneuve (Montauban) et école primaire de Villemade.

Cette charte comprend 3 niveaux à atteindre dans 5 catégories différentes : le tri des déchets, le compostage/jardinage zéro déchet, la lutte contre le Gaspillage alimentaire, des actions Zéro Déchet en dehors de l'établissement et des événements pauvres en déchets.

Pour le grand public :

Sur toute l'année 2024, les animateurs ont pu rencontrer **2 289 personnes**. Ce chiffre englobe les foyers, les entreprises, les associations... Ils les ont informés sur le tri des emballages et du verre, mais aussi pour leur indiquer les modalités de collecte dans le cadre de déconteneurisations et de nouvelles résidences ou lotissements.



Ecole de Saint Exupéry (Escatalens)



Ecole Paul Point (Corbarieu)

Suivi des interventions des animateurs :

	2022	2023	2024	Précisions
Foyers rencontrés en porte-à-porte	2 437	1 555	2 289	
Animations scolaires (nombre d'élèves sensibilisés)	4 147	3 623	3 663	Primaire, collèges, lycées.
Projets scolaires ÉcoÉcoles/E3D/charte	1 labellisés 8 chartes	2 labellisés et 4 en chartes	1 en cours de labellisation et 5 en chartes et 3 labellisés niveau 3	En cours de labellisation EcoEcole 2023-2024 : GMCA : écoles du Centre (Montauban) Charte des établissements zéro déchet 2023-2024 GMCA – niveau 3 : école St-Exupéry (Escatalens), école Paul Point (Corbarieu) école Pierre Gamarra (Montauban)
Actions correctives	368	561	1233	Actions correctives suite aux erreurs de tri constatées (courriers, déplacement, prévention).
Manifestations publiques	8	4	6	World Clean Up Day, Action de ramassage des déchets avec l'association Le pont des Savoirs, Rentrée des Seniors, Foire bio, Soirée des nouveaux arrivants, Fête des Fruits et des Saveurs.
Sensibilisation des partenaires de manifestations			7	Marathon, Montauban en Scènes, Bienvenue à la Campagne, Festival Harry Potter et Marché de Noël.
Stands compostage			6	Stand marché Castel, Stand marché Montauban allées de l'Empereur, Stand marché Montauban place Lalaque, Stand marché Moissac, Stand St-Nicolas, Stand déchèteries Castelsarrasin.

Les manifestations publiques

En 2024, les animateurs et la chargée de mission biodéchets sont intervenus sur 6 manifestations.

Ils ont sensibilisé les partenaires de 7 manifestations.

La nouvelle chargée de mission biodéchets a également tenu 6 stands pour promouvoir la pratique du compostage.

6.3. Plan de communication

L'objectif du SIRTOMAD est d'informer et accompagner le maximum d'administrés. Pour permettre une large diffusion de ses informations de nombreux outils sont utilisés : Site internet, campagnes d'affichage, journal Recyclons, spots radios... Aussi, les visuels du SIRTOMAD sont en constante évolution, ce qui donne une approche toujours plus ludique et attrayante des informations.



Campagne « On n'a rien à faire ensemble » (sur les erreurs de tri)



Campagne « Jardiner au naturel »



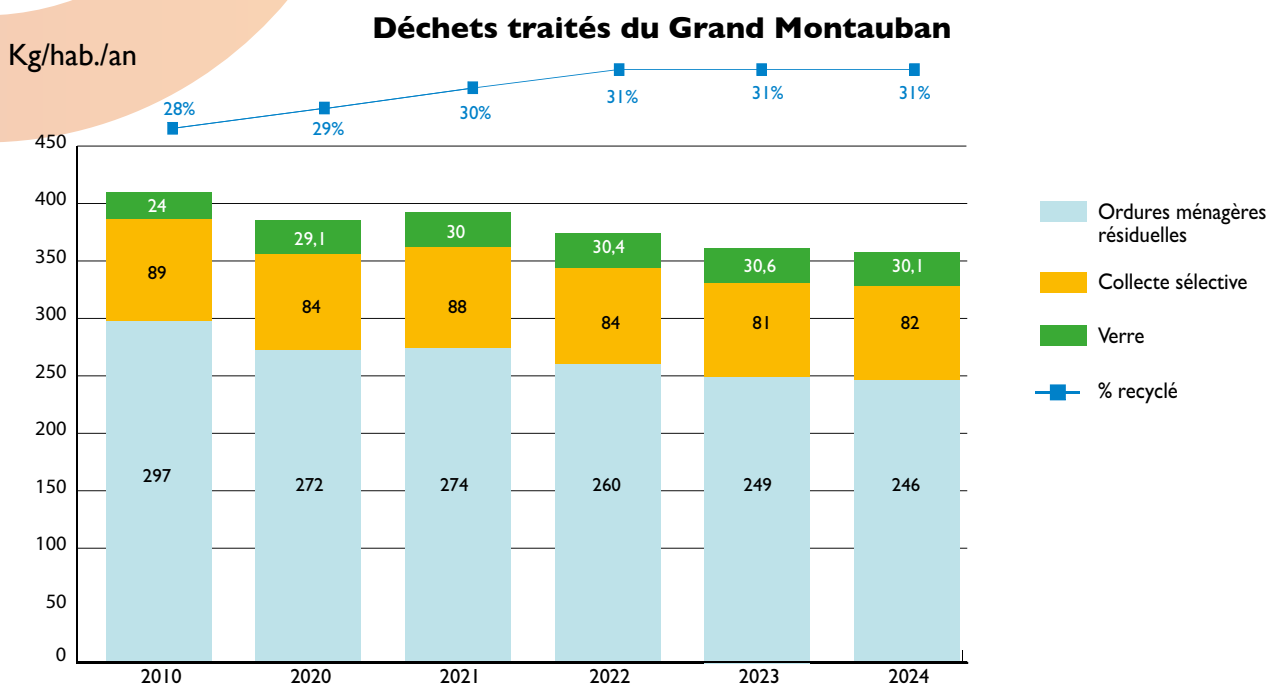
- **Réseau d'affichage, réseaux sociaux (Facebook) :**
Poursuite de la campagne de communication sur les erreurs de tri campagne « jardiner au naturel ».
- **Spots radios :**
campagne « jardiner au naturel ».

- **Le journal du Tri et de la Prévention Recyclons ! (60 000 exemplaires) :**
Il est distribué une fois par an dans toutes les boîtes aux lettres du SIRTOMAD.
- **Les plaquettes et consignes de tri :**
Les aide-mémoire, autocollants de consignes de tri et sacs cabas sont réactualisés chaque année pour rappeler les consignes aux habitants.

7. Bilan 2024 : détail par collectivité

7.1. Communauté d'agglomération du Grand Montauban

La population a progressé de 0,47 % en 2024.

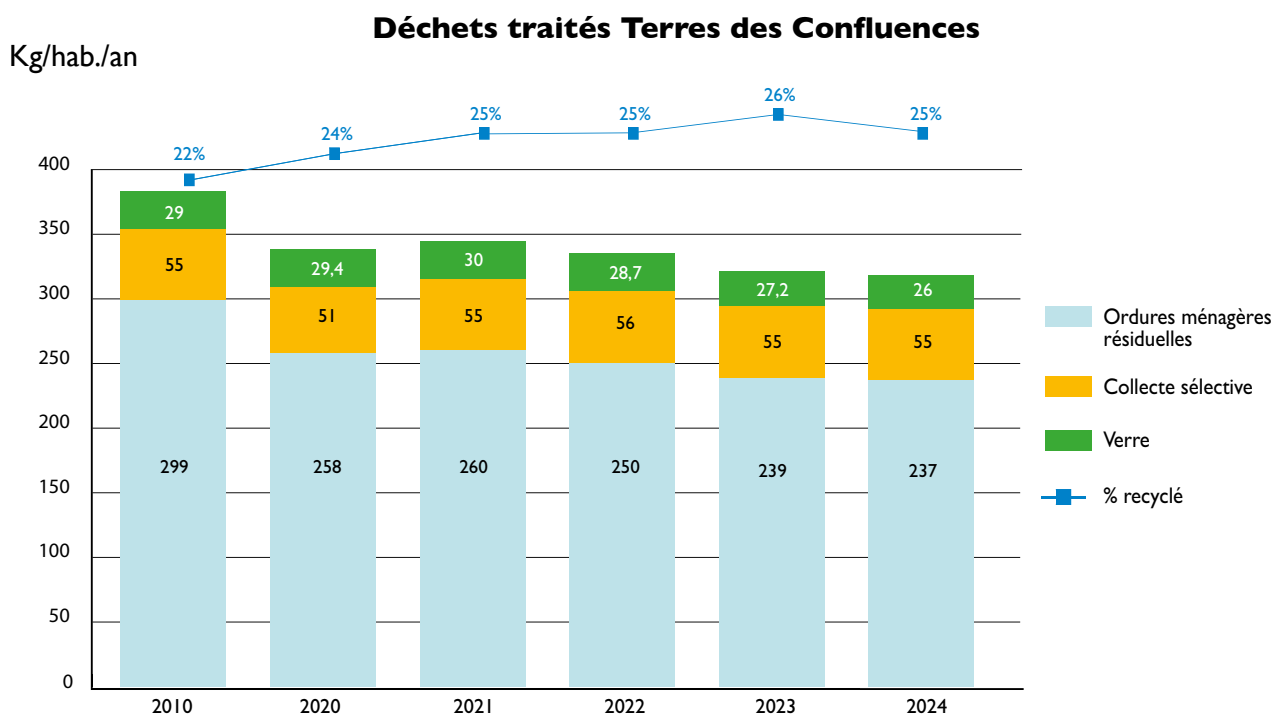


30,1 % des déchets produits sont recyclés.

La production totale par habitant a **baissé de 13 % par rapport à 2010.**

7.2. Communauté de Communes Terres des confluences

La population a augmenté de 0,32 % en 2024.



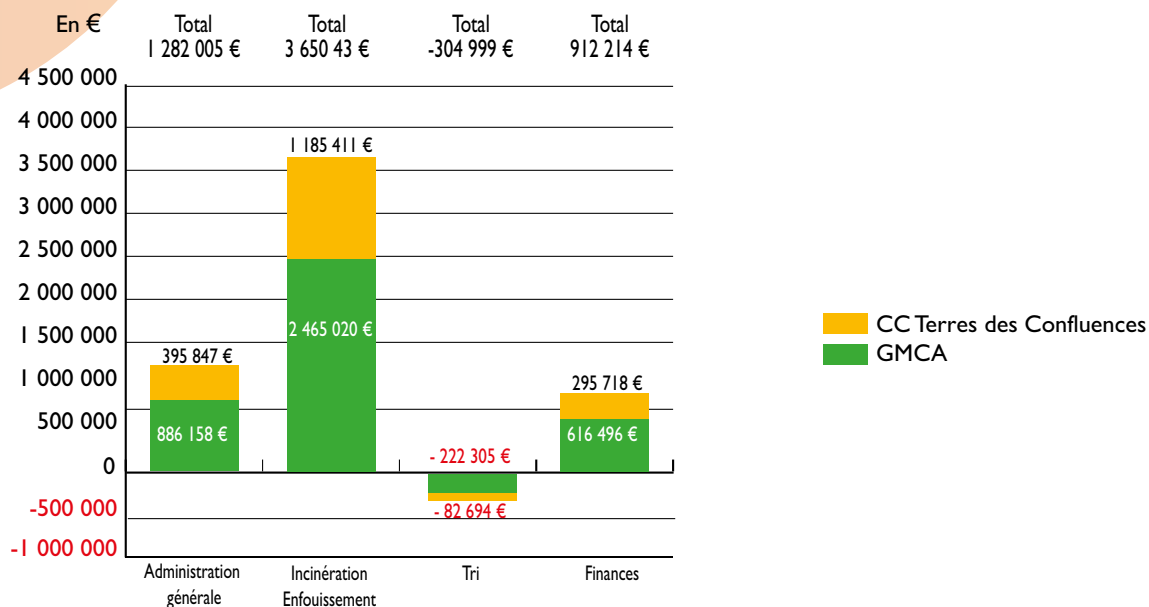
25 % des déchets produits sont recyclés.

La production totale par habitant a **baissé de 17 % par rapport à 2010.**

8. Bilan financier 2024

8.1. Contributions 2024

● A / Bilan 2024 par fonction et répartition par collectivité

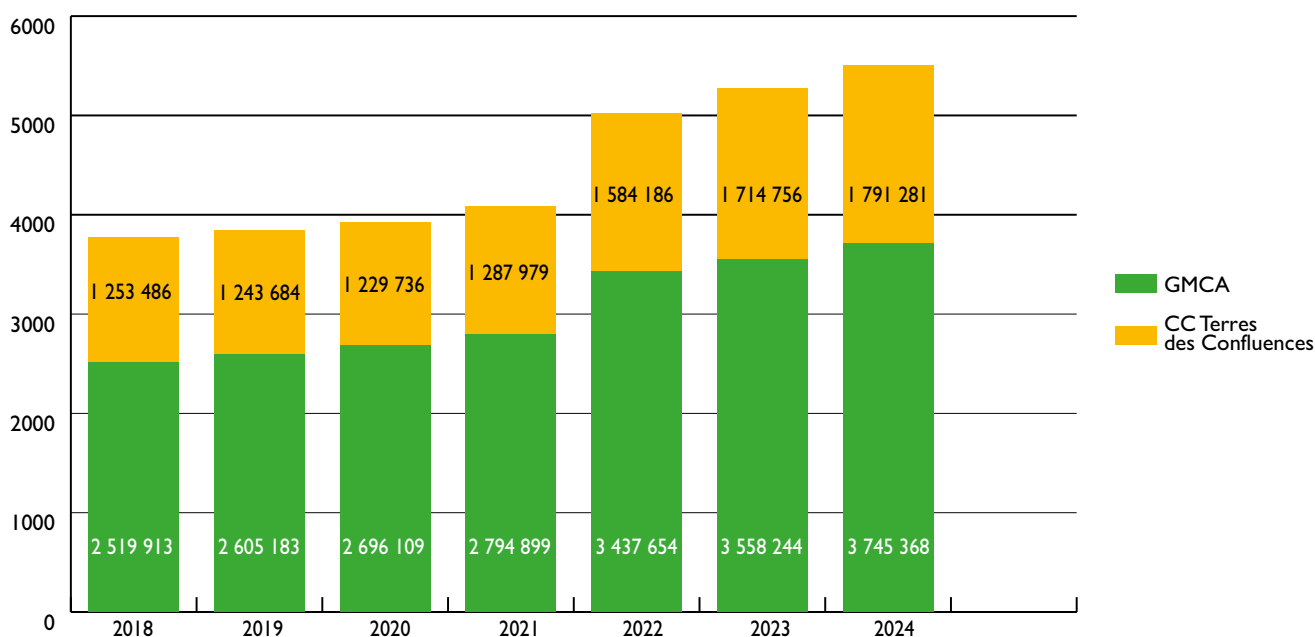


La répartition entre les collectivités se fait en fonction des tonnages traités.

En ce qui concerne la contribution définitive 2024 du Grand Montauban, il faut intégrer les dépenses relatives à la plate-forme de compostage des déchets verts (+ 230.000 € HT en 2024).

● B / Évolution annuelle du montant des contributions 2024

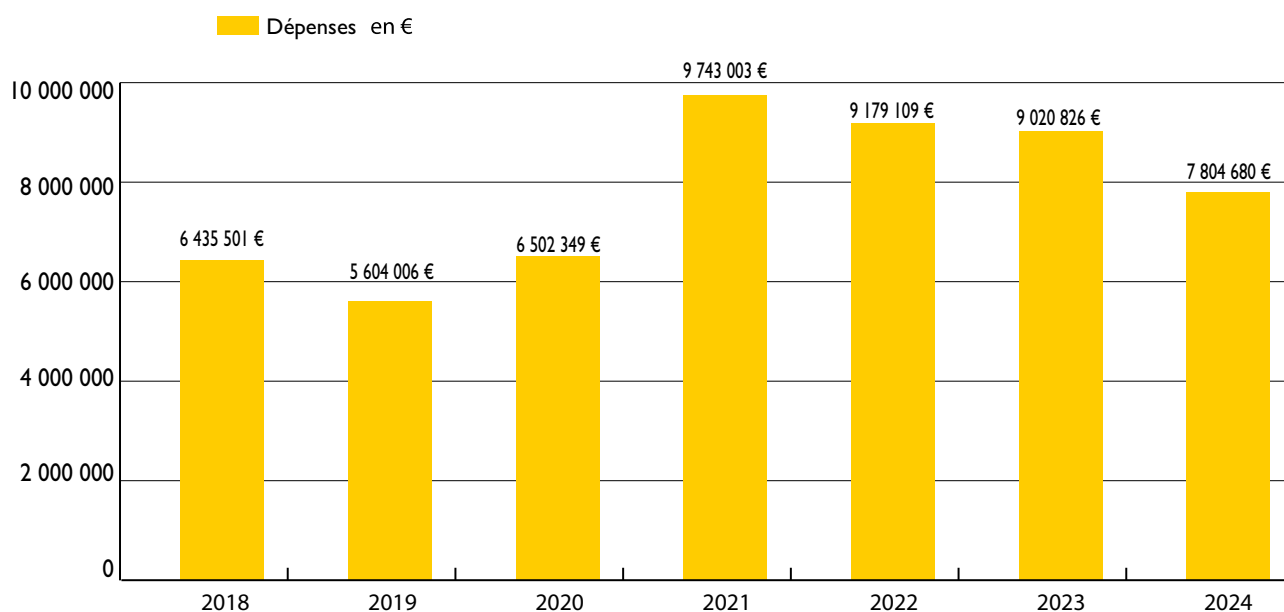
en €



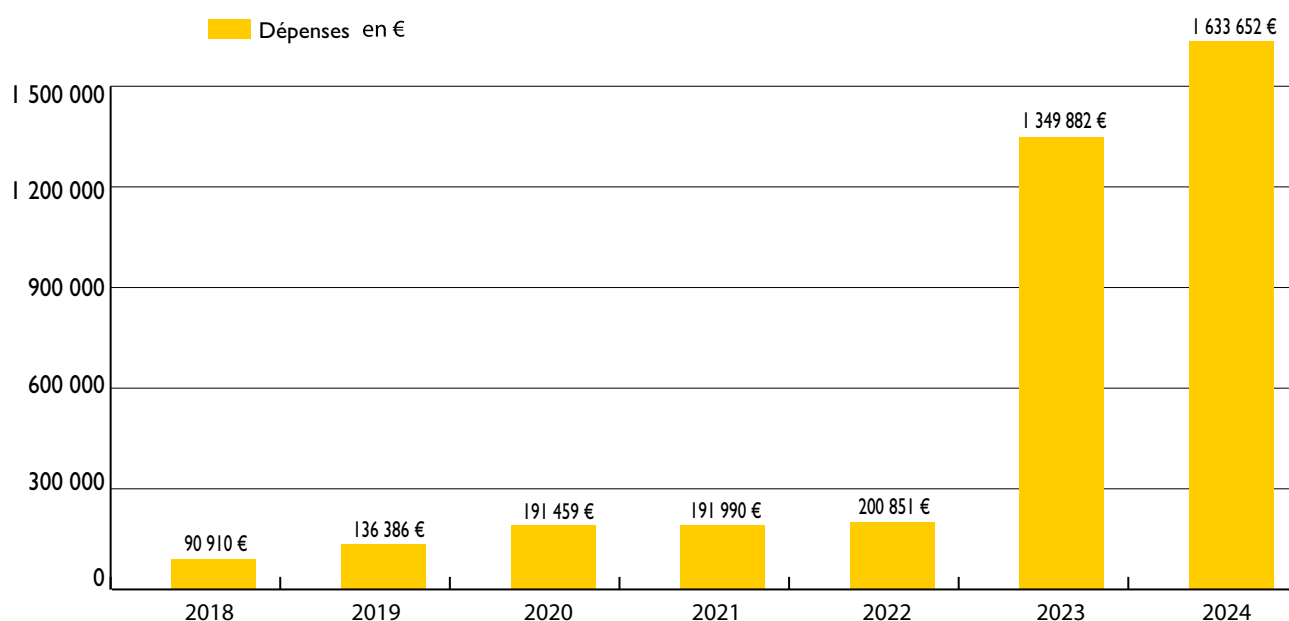
On constate une maîtrise du montant des contributions depuis plusieurs années grâce à un coût d'incinération compétitif, à la mise en place d'une collecte sélective de qualité, à un plan de réduction des déchets qui porte ses fruits et conformément aux orientations du comité syndical. Depuis 2023, les contributions augmentent pour financer les travaux de l'usine d'incinération MO'UVE.

8.2.Comptes administratifs 2024

Évolution des dépenses de fonctionnement :



Évolution des dépenses d'investissement :



● Budget SIRTOMAD 2024

● Résultat de fonctionnement 2024	92 979,47 €
● Résultat d'investissement 2024	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	117 301,01 €
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	212 588,78 €
● Résultat Global 2024	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	210 280,48 €
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	305 568,25 €

9. Projets et perspectives 2024-2025

● **L'usine d'incinération MO'UVE :**

Mo'UVE est désormais mise en service et va connaître en 2025 sa première année complète d'exploitation. L'enjeu principal pour cette année sera de stabiliser son fonctionnement tout en atteignant les performances prévues lors de la conception de l'ouvrage et validées par les essais de performance. Quelques travaux d'adaptation doivent avoir lieu, en particulier sur le tapis mâchefers (équipement permettant de sortir des résidus d'incinération du four).

● **Quais de transfert des déchets :**

● **Écosud - Montauban :**

Le site modernisé poursuit son fonctionnement. Aucune évolution du site n'est prévue à moyen terme.

● **Saint-Béart – Castelsarrasin :**

Comme cela a été fait à Montauban, une étude d'optimisation visera les perspectives de modernisation et de mise aux normes en vue de mieux lisser les rotations de remorques avec l'augmentation des flux, de collecte sélective, et d'ordures ménagères résiduelles.

● **Plate-forme de compostage Écosud :**

La plate-forme de compostage fait face à une augmentation régulière des tonnages. Le SIRTOMAD et son prestataire poursuivent la recherche de solutions de valorisation du broyat et du compost produits.

● **Prévention des déchets :**

Afin de réduire les déchets verts collectés en déchèterie, le SIRTOMAD va poursuivre en 2025 l'aide financière pour les particuliers qui souhaitent louer ou acheter un broyeur de végétaux non professionnel ou encore ceux qui souhaitent acheter un kit ou une tondeuse mulching.

● **Optimisation des collectes :**

Le Grand Montauban et Terres des Confluences recherchent en continu des améliorations de leur collecte : limitation des déchets des gros producteurs ou redevance spéciale, développement des Points d'Apport Volontaires.

● **Tri :**

En plus des actions récurrentes (suivis de collecte, communication en porte-à-porte, suivi des projets scolaires, etc), des projets se poursuivront en 2025 notamment la poursuite de la diffusion de la campagne de communication « On n'a rien à faire ensemble » pour diminuer les erreurs de tri

Pour les prochaines années, le SIRTOMAD poursuivra ses actions pour réduire les déchets (en particulier les biodéchets), améliorer le tri (diminution des erreurs de tri) et le fonctionnement des équipements existants (étude de travaux sur le quai de transfert de Castelsarrasin).

Enfin en 2025, deux marchés seront renouvelés :

- Marché de tri et conditionnement des matériaux recyclables issus du SIRTOMAD
- Marché de gestion de la plateforme de compostage Ecosud du SIRTOMAD

